

DÉPARTEMENT

LOZÈRE

MAIRIE DE MARCHASTEL

ARRONDISSEMENT

Mende

CANTON

Nasbinals

## Délibération n°24-2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13/04/2014

### Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

L'an deux mille quatorze et le treize avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

### Objet

Vote des quatre taxes pour  
l'année 2014

Étaient présents : Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Valérie CHAYLA, Eric MALHERBE, Nicolas PERRET, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter le taux des quatre taxes locales pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les taux des taxes pour l'année 2014 :

Nota- le Maire certifie que la  
convocation du conseil avait été  
faite le 08/04/2014

‣ Taxe d'habitation	7.58
‣ Taxe foncière ( bâti )	5.21
‣ Taxe foncière ( non bâti )	57.99
‣ Taxe CFE	18.64

Pour extrait conforme au  
registre

Fait à Marchastel le  
13/04/2014

Le Maire,

:

ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Acte rendu exécutoire,  
après dépôt ou  
transmission en  
Préfecture 13/04/2014  
et publication ou  
notification  
le 13/04/2014